

Adhérer à l'ICEM – pédagogie Freinet,
association nationale,
est un acte militant
qui favorise la survie de notre
mouvement.

La cotisation ICEM :

- concourt à une plus grande indépendance financière de l'ICEM ;
- permet à l'ICEM d'organiser des stages de formation et des rencontres (Congrès, fédérations de stages, Journées d'étude...), de faciliter la réflexion des secteurs et chantiers, d'apporter une aide aux groupes départementaux dans leurs actions, de publier des revues et bulletins, ouvrages nécessaires aux échanges pédagogiques ;
- permet de bénéficier d'un accès à la liste électronique Com-ICEM et à l'espace interne du site Internet de l'ICEM ;
- offre une prise en charge partielle des frais engagés lors des rencontres des chantiers et secteurs de travail, dans la limite des enveloppes disponibles.

Pour adhérer à l'ICEM :

- Il te suffit de renvoyer ce bulletin d'adhésion accompagné du règlement :
- au responsable de ton groupe départemental qui fera suivre au Secrétariat ;
 - ou si tu es isolé-e, sans groupe départemental, directement au Secrétariat :
- ICEM – pédagogie Freinet**
10 chemin de la Roche Montigny
44000 NANTES
Tél. : 02 40 89 47 50

Bulletin d'adhésion

(Personne physique)

pour l'année civile 2015

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

Courriel :

GD ou région :

Chantier, Secteur :

Profession :

Niveau d'enseignement :

Établissement en milieu urbain ☐ urbain ZEP ☐ rural ☐

Adresse professionnelle :

.....

Les informations recueillies ne sont destinées qu'au fichier de l'association. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification, conformément à la loi n° 78/17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Montant de la cotisation :

Pour fonctionner, l'ICEM a besoin d'une cotisation d'un montant de 100 € ; si toutefois tu as des difficultés avec ce montant, reporte-toi à la grille ci-dessous indexée sur les revenus.

J'adhère à l'ICEM pour un montant de 100 € ☐

Revenus	Cotisation
• Jusqu'à 1 000 € nets.....	20,00 € ☐
• entre 1 000 € et 1 500 €	40,00 € ☐
• entre 1 500 € et 2 000 €	60,00 € ☐
• entre 2 000 et 2 500 €	80,00 € ☐
• > 2 500 €	100,00 € ☐
• Cotisation de soutien.....	€ ☐

Règlement par :

- ☐ prélèvement automatique
(voir au verso le mandat de prélèvement SEPA)
- ☐ un chèque de euros à l'ordre de : ICEM
- ☐ ou 2 chèques de euros qui seront remis à l'encaissement le 5 mars et le 5 juin 2015.

L'adhésion donne droit à l'inscription à la liste électronique Com-ICEM, à laquelle tu seras inscrit(e) automatiquement.

Si tu ne souhaites pas y être inscrit, merci de cocher cette case : ☐